

Nouvelles de Rudologia

- Le groupe de travail Déchets et Propreté Urbaine de l'AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France) s'est réuni les 10 et 11 avril à Lons le Saunier, à l'initiative de Rudologia, pour échanger avec Eco-Emballages sur les conditions de son accompagnement des collectivités territoriales.
- Amorce et Rudologia vous invitent à un voyage de visites d'installations de valorisation organique des déchets les 18-19 juin. Inscription auprès de Rudologia.

Agenda

- Paris les 11 et 12 juin 2003 – Journées techniques nationales de l'ADEME : « Déchèteries : les progrès et enseignements techniques et économiques en 15 ans d'expérience ». Inscriptions auprès de l'ADEME.
- Limoges le 19 juin 2003 - Les centres de stockage de déchets gérés comme des bioréacteurs. Réunion scientifique ADEME/ENSI Limoges.

Collectivités territoriales

- Parution de l'indice du coût de la main d'œuvre ICM02 dans la collecte des ordures ménagères au 1er avril 2003.
- *Dordogne* : Géotrie, le syndicat mixte pour la gestion des déchets ménagers et assimilés de Dordogne va mettre en place une aire d'accueil à disposition des agriculteurs pour recevoir leurs bâches plastique à recycler. La Chambre d'Agriculture de Dordogne va rechercher une filière de traitement à un coût correct.
- *Grand Lyon* : une vingtaine de collecteurs destinés à recueillir les cannettes de boisson vides ont été installés sur différents campus lyonnais. L'insertion d'une canette acier ou alu déclenche un jackpot qui permet de gagner de petits cadeaux. Chaque collecteur permet de récupérer 2500 canettes par mois. Cette idée revient à deux jeunes diplômés de l'Ecole de Commerce de Lyon. L'ADEME et le Grand Lyon soutiennent cette opération ainsi qu'un certain nombre d'entreprises qui fournissent les cadeaux.
- *Nord Dauphiné* : la collecte du verre à la carte pour les professionnels de l'hôtellerie du Nord-Isère qui peuvent, à la demande, disposer d'un service gratuit de collecte du verre en porte à porte. Le syndicat mixte du Nord Dauphiné met à leur disposition les anciens conteneurs à verre qui avaient été retirés de la voie publique après la mise en place de la collecte sélective des déchets ménagers et la normalisation des conteneurs à verre sur tout le territoire.

Entreprises

- *Fuel du Prestige* : le centre de traitement Scori dans l'Hérault (filiale de Térés, groupe Sita) spécialisé dans la valorisation des DIS, vient de terminer une série de tests permettant de valider l'utilisation de ce fuel comme combustible de substitution dans les cimenteries.

Filières

- *Recyclage des plastiques composites* de l'industrie automobile : à partir de 2005 ces déchets seront interdits dans les centres d'enfouissement. Ceci a contribué à lancer le « Green Label ». Ce label européen permettra le financement de la R&D sur recyclage des déchets de composites d'ici fin 2003. Les partenaires industriels contribuent moyennant une cotisation à la recherche sur le recyclage mais aussi au développement des marchés destinés aux recyclats. En contrepartie ils pourront apposer le label sur leurs produits. Ultérieurement, le secteur de l'électronique sera concerné par ce label.

- *Le Comité des Plastiques en Agriculture* a organisé en avril dernier à Angers une réunion sur la gestion des plastiques agricoles usagés et sur l'état d'avancement de la norme concernant la dégradabilité de ces plastiques. CPA : 01 44 01 16 49.

- *La société Valoris* basée dans le Jura propose une prise en charge des bois traités ainsi que le broyage des bois de chantier y compris sur site pour valorisation énergétique. http://www.biomasse-normandie.org/bois_energie_fiche.php3?pays=Franche-Comt%C3%A9&act=f_valoris.html

Formation

- *Formation des élus* : Rudologia réalise le 27 mai 2003 deux interventions sur les déchets pour la Communauté de Communes des Balcons Sud de Chartreuse (38).

Veille juridique

- *Parution au JO du 18 avril 2003* de l'arrêté du 30 décembre 2002 relatif au stockage des déchets dangereux
- *Arrêté du 26 mars 2003* modifiant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations de cogénération et les installations utilisant des énergies renouvelables ou des déchets ménagers.
- *Arrêt du 3 avril 2003* de la Cour Européenne de Justice statuant sur les critères permettant de distinguer les opérations d'élimination des déchets des opérations de valorisation des déchets aux fins du règlement (CEE) n° 256/93 du Conseil du 1^{er} février 1993 concernant la surveillance et le contrôle des transferts de déchets à l'intérieur, à l'entrée et à la sortie de la Communauté européenne
http://europa.eu.int/servlet/portail/RenderServlet?search=DocNumber&lg=fr&nb_docs=25&domain=Caselaw&in_force=NO&type_doc=Caselaw&an_doc=2001&nu_doc=116

Veille sanitaire

- *L'institut de Veille sanitaire* vient de publier un guide pour les prélèvements autour des installations d'incinération. http://www.invs.sante.fr/publications/2003/incinerateurs/guide_incinerateurs.pdf
- *Rappel* : évaluer les risques professionnels liés aux déchets. Aux termes de la loi du 31 décembre 1991 sur la prévention des risques au travail et de son décret d'application du 5 novembre 2001, tout employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs. Ceci implique une évaluation préalable des risques dont les résultats doivent être consignés dans un document unique que l'on peut se procurer auprès des CRAM (caisses régionales d'assurance maladie). Cette obligation concerne particulièrement les professions de collecte et de traitement des déchets, qui figurent encore aujourd'hui parmi celles générant le plus d'accident du travail. Parallèlement, dans le cadre de la protection des travailleurs contre les risques de maladies professionnelles, le décret du 1^{er} février 2001, impose désormais à toutes les entreprises d'identifier les flux entrants et sortants de produits et déchets susceptibles d'avoir des effets cancérigène, mutagène ou tératogène.

Bibliographie

- Dans son rapport 2002 au Président de la République, la Cour des Comptes présente un chapitre intitulé « Les collectivités territoriales et la gestion des déchets ménagers » <http://www.ccomptes.fr/Cour-des-comptes/publications/rapports/rp2002/chapitreV.pdf>